

**IDEAL WORK****10IDEALMALTA05 Comp.A**

Révision n. 5

Du 12/12/2019

Imprimé le 21/05/2020

Page n. 1/16

Fiche de données de sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH – Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code:

10IDEALMALTA05 Comp.A

Dénomination

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire Mortier époxy

Utilisations Identifiées

Industrial

Professionnelles

Consommateurs



1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale:

IDEAL WORK SRL

Adresse:

Via Kennedy, 52

Localité et Pays:

31030 Vallà di Riese Pio X (TV)**Italie****Tél. +39 0423/4535**

Adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

sicurezza@idealwork.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour toute information urgente s'adresser à:

Belgique: +32 070 / 245 245**France: ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59****Luxembourg: 8002 5500**

RUBRIQUE 2. Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2

H341

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

exposition répétée, catégorie 2

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Irritation oculaire, catégorie 2

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritation cutanée, catégorie 2

H315

Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation cutanée, catégorie 1

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique,

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

catégorie 3

néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H341

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH205

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.



IDEAL WORK

10IDEALMALTA05 Comp.A

Révision n. 5

Du 12/12/2019

Imprimé le 21/05/2020

Page n. 2/16

Conseils de prudence:

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P261	Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P280	Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation local / régional / national / international.

Contient:

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle
Quartz (SiO₂)

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700).

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Informations non pertinentes

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
----------------	-------------	--------------------------------

Quartz (SiO₂)

CAS 14808-60-7	50 $\leq$ x < 100	
----------------	-------------------	--

CE 238-878-4		
--------------	--	--

INDEX -		
---------	--	--

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700).

CAS 25068-38-6	5 $\leq$ x < 10	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411
----------------	-----------------	--

CE 500-033-5		
--------------	--	--

INDEX 603-074-00-8		
--------------------	--	--

N° Reg. 01-2119456619-26		
--------------------------	--	--

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle

CAS 2210-79-9	1 $\leq$ x < 5	Muta. 2 H341, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: c
---------------	----------------	--

CE 218-645-3		
--------------	--	--

INDEX 603-056-00-X		
--------------------	--	--

N° Reg. 01-2119966907-18		
--------------------------	--	--

Talc

CAS 14807-96-6	1 $\leq$ x < 5	
----------------	----------------	--

CE 238-877-9		
--------------	--	--

INDEX -		
---------	--	--

Quartz (SiO₂)

CAS 14808-60-7	1 $\leq$ x < 5	STOT RE 1 H372
----------------	----------------	----------------

CE 238-878-4		
--------------	--	--

INDEX -		
---------	--	--

Titanium dioxide



IDEAL WORK

10IDEALMALTA05 Comp.A

Révision n. 5

Du 12/12/2019

Imprimé le 21/05/2020

Page n. 3/16

CAS 13463-67-7

$0,1 \leq x < 1$

CE 236-675-5

INDEX -

N° Reg. 01-2119489379-17

Huile de paraffine (pétrole)

CAS 8042-47-5

$0 \leq x < 0,5$

Asp. Tox. 1 H304

CE 232-455-8

INDEX -

N° Reg. 01-2119487078-27

Carbonate de magnésium

CAS 546-93-0

$0 \leq x < 0,5$

CE 208-915-9

INDEX -

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussières en vaporisant le produit avec de l'eau à moins de contre-indications.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin



IDEAL WORK

10IDEALMALTA05 Comp.A

Révision n. 5

Du 12/12/2019

Imprimé le 21/05/2020

Page n. 4/16

de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit déversé et le placer dans des conteneurs pour sa récupération ou son élimination. Éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau sauf contre-indications.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

DEU Deutschland
ESP España
FRA France
GBR United Kingdom
TLV-ACGIH

TRGS 900 (Fassung 31.1.2018 ber.) - Liste der Arbeitsplatzgrenzwerte und Kurzzeitwerte
INSHT - Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2017
JORF n°0109 du 10 mai 2012 page 8773 texte n° 102
EH40/2005 Workplace exposure limits
ACGIH 2018

Quartz (SiO₂)

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min	
		mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm
MAK	DEU	0,15			
VLA	ESP	0,1			
VLEP	FRA	0,1			
TLV-ACGIH		0,025			

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,006	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,001	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,996	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,1	mg/kg



IDEAL WORK

10IDEALMALTA05 Comp.A

Révision n. 5

Du 12/12/2019

Imprimé le 21/05/2020

Page n. 5/16

Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	0,018	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	11	mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,196	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Système aigus	Locaux chroniques	Système chroniques	Locaux aigus	Système aigus	Locaux chroniques	Système chroniques
Orale	VND	0,75 mg/kg bw/d	VND	0,75 mg/kg bw/d				
Inhalation					VND	12,25 mg/m3	VND	12,25 mg/m3
Dermique	VND	3,571 mg/kg bw/d	VND	3,571 mg/kg bw/d	VND	8,33 mg/kg bw/d	VND	8,33 mg/kg bw/d

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,0028	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,00028	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,039	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,004	mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	0,028	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,012	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Système aigus	Locaux chroniques	Système chroniques	Locaux aigus	Système aigus	Locaux chroniques	Système chroniques
Orale			VND	0,14 mg/kg bw/d				
Inhalation					40 mg/m3	40 mg/m3	0,46 mg/m3	0,46 mg/m3
Dermique							VND	0,139 mg/kg bw/d

Talc

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
		mg/m3	ppm
VLA	ESP	2	RESPIR
WEL	GBR	1	RESPIR
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC			
Valeur de référence en eau douce		597,97	mg/l
Valeur de référence en eau de mer		141,26	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce		31,33	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer		3,13	mg/kg
Valeur de référence pour l'atmosphère		10	mg/m3

Santé –



IDEAL WORK

10IDEALMALTA05 Comp.A

Révision n. 5

Du 12/12/2019

Imprimé le 21/05/2020

Page n. 6/16

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Système aigus	Locaux chroniques	Système chroniques	Locaux aigus	Système aigus	Locaux chroniques	Système chroniques
Orale		160 mg/kg bw/d		160 mg/kg bw/d				
Inhalation	1,8 mg/m3	1,08 mg/m3	1,8 mg/m3	1,08 mg/m3	3,6 mg/m3	2,16 mg/m3	3,6 mg/m3	2,16 mg/m3
Dermique			2,27 mg/kg bw/d	21,6 mg/kg bw/d			4,54 mg/kg bw/d	43,2 mg/kg bw/d

Quartz (SiO2)

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
		mg/m3	ppm
MAK	DEU	0,15	
VLA	ESP	0,1	
VLEP	FRA	0,1	RESPIR
TLV-ACGIH		0,025	

Titanium dioxide

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
		mg/m3	ppm
VLA	ESP	10	INHALA
VLEP	FRA	11	INHALA
WEL	GBR	10	INHALA

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,127	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	1	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	1000	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	100	mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	0,61	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	100	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	100	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Système aigus	Locaux chroniques	Système chroniques	Locaux aigus	Système aigus	Locaux chroniques	Système chroniques
Orale				700 mg/kg bw/d				
Inhalation							10 mg/m3	

Huile de paraffine (pétrole)

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
		mg/m3	ppm
AGW	DEU	5	20
			RESPIR



IDEAL WORK

10IDEALMALTA05 Comp.A

Révision n. 5

Du 12/12/2019

Imprimé le 21/05/2020

Page n. 7/16

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				40 mg/kg bw/d				
Inhalation				35 mg/m3				160 mg/m3
Dermique				92 mg/kg bw/d				220 mg/kg bw/d

Carbonate de magnésium

Valeur limite de seuil

Values limits of SO ₂					
Type	état	TWA/8h		STEL/15min	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
VLEP	FRA	10			RESPIR
WEL	GBR	4			RESPIR

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		7,23 mg/kg bw/d		7,23 mg/kg bw/d				

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

Il convient de veiller à ce que les niveaux d'exposition soient les plus faibles possibles pour éviter les risques d'accumulation importante dans l'organisme. Gérer l'utilisation des dispositifs de protection individuelle de façon à garantir une protection maximale (ex. réduction des délais de remplacement).

PROTECTION DES MAINS

Dans le cas où serait prévu un contact prolongé avec le produit, il est recommandé de se protéger les mains avec des gants de travail résistant à la pénétration (réf. norme EN 374).

Le matériau des gants de travail doit être choisi en fonction du processus d'utilisation et des produits qui en dérivent. Il est par ailleurs rappelé que les gants en latex peuvent provoquer des phénomènes de sensibilisation.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Non indispensable, sauf indication contraire, pour l'évaluation du risque chimique.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE



Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

Materiali per guanti per utilizzo a lungo termine(BTT>480 min): alcool etilvinilico laminato (EVAL), gomma butile.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique	solide
Couleur	gris
Odeur	léger
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible
Point initial d'ébullition	Pas applicable
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Pas applicable
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite infer.d'inflamab.	Pas disponible
Limite super.d'inflamab.	Pas disponible
Limite infer.d'explosion	Pas disponible
Limite super.d'explosion	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	1,88
Solubilité	insoluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Propriétés explosives	Pas disponible
Propriétés comburantes	Pas disponible

9.2. Autres informations

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Au contact de forts agents d'oxydation, réducteurs, acides ou bases forts, des réactions exothermiques peuvent se produire.

Quartz (SiO₂)

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

Pas de numero disponible.

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle

Pas de numero disponible.

Talc

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Quartz (SiO₂)

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.



Titanium dioxide

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Huile de paraffine (pétrole)

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Carbonate de magnésium

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Des températures excessives peuvent provoquer une décomposition thermique.

Quartz (SiO₂)

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Talc

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Quartz (SiO₂)

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Titanium dioxide

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Huile de paraffine (pétrole)

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Carbonate de magnésium

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir chapitre 10.1.

Quartz (SiO₂)

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

Pour des masses supérieures à 0,5 kg, l'addition d'une amine provoque une réaction fortement exother.

La réaction du produit avec des amines est irréversible.

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Talc

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Quartz (SiO₂)

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Titanium dioxide

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Huile de paraffine (pétrole)

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Carbonate de magnésium

Éviter l'exposition à: hautes températures.



10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement.

Quartz (SiO₂)

Pas de numero disponible.

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

Éviter l'exposition à: hautes températures.

La décomposition thermique développe des gaz qui provoquer une pression dans les systèmes fermés.

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle

Éviter le contact avec: acides forts,bases fortes,agents oxydants forts.

Éviter l'exposition à: chaleur.

Talc

Pas de numero disponible.

Quartz (SiO₂)

Pas de numero disponible.

Titanium dioxide

Pas de numero disponible.

Huile de paraffine (pétrole)

Éviter l'exposition à: chaleur.

Carbonate de magnésium

Éviter le contact avec: agents oxydants,acides forts.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, réducteurs. Acides ou bases forts.

Quartz (SiO₂)

Pas de numero disponible.

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

Éviter le contact avec: agents oxydants,acides,bases.Éviter le contact accidentel avec des amines.

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle

Éviter le contact avec: acides,bases,agents oxydants.

Talc

Pas de numero disponible.

Quartz (SiO₂)

Pas de numero disponible.

Titanium dioxide

Pas de numero disponible.

Huile de paraffine (pétrole)

Éviter le contact avec: agents oxydants forts.

Carbonate de magnésium

Pas de numero disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

Quartz (SiO₂)

Pas de numero disponible.

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

Par décomposition thermique libérer: monoxyde de carbone, l'eau, des phénols, des dérivés du phénol.

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle

Par décomposition, dégage: oxydes de carbone,fumées toxiques.

Talc

Pas de produits de décomposition dangereux dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.



Quartz (SiO₂)
Pas de numero disponible.

Titanium dioxide
Pas de produits de décomposition dangereux dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Huile de paraffine (pétrole)
Pas de produits de décomposition dangereux dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Carbonate de magnésium
Pas de produits de décomposition dangereux dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange: Non classé (aucun composant important)

LD50 (Oral) du mélange: Non classé (aucun composant important)

LD50 (Dermal) du mélange: Non classé (aucun composant important)

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle
LD50 (Or.) > 5000 mg/kg male/female rat
LD50 (Der) > 2000 mg/kg male/female rat
LC50 (Inh) > 6,1 ppm/4h male/female rat

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).
LD50 (Or.) > 2000 mg/kg female rat
LD50 (Der) > 2000 mg/kg male/female rat

Huile de paraffine (pétrole)
LD50 (Or.) > 5000 mg/kg male/female rat
LD50 (Der) > 2000 mg/kg male/female rabbit
LC50 (Inh) > 5 mg/l/4h male/female rat

Talc
LD50 (Or.) > 5000 mg/kg male rat
LD50 (Der) > 2000 mg/kg male/female rat
LC50 (Inh) > 2,1 mg/l/4h male/female rat

Carbonate de magnésium
LD50 (Or.) > 2000 mg/kg female rat

Titanium dioxide
LD50 (Or.) > 2000 mg/kg male/female rat
LC50 (Inh) 5,09 mg/l/4h male rat

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux



SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Susceptible d'induire des anomalies génétiques

CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Risque présumé d'effets graves pour les organes

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est nuisible pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle

LC50 - Poissons	> 2,8 mg/l/96h <i>Salmo gairdneri</i>
EC50 - Crustacés	3,3 mg/l/48h <i>Daphnia magna</i>
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	5,1 mg/l/72h <i>Pseudokirchnerella subcapitata</i>

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

LC50 - Poissons	3,6 mg/l/96h <i>Salmo gairdneri</i>
EC50 - Crustacés	1,7 mg/l/48h <i>Daphnia magna</i>
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	9,4 mg/l/72h <i>Scenedesmus capricornutum</i>
NOEC Chronique Crustacés	0,3 mg/l <i>Daphnia magna</i>

Talc

LC50 - Poissons	89581 mg/l/96h Fishes species
EC50 - Crustacés	36812 mg/l/48h Daphnid species

Carbonate de magnésium

LC50 - Poissons	2120 mg/l/96h <i>Pimephales promelas</i>
EC50 - Crustacés	322 mg/l/48h <i>Daphnia magna</i>
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 100 mg/l/72h <i>Desmodesmus subspicatus</i>

Titanium dioxide

LC50 - Poissons	> 100 mg/l/96h <i>Carassius auratus</i>
EC50 - Crustacés	> 100 mg/l/48h <i>Daphnia magna</i>
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 100 mg/l/72h <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>

12.2. Persistance et dégradabilité

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle

Solubilité dans l'eau modérément soluble 840 mg/l

NON rapidement dégradable

11 a 17 % 28 d



IDEAL WORK

10IDEALMALTA05 Comp.A

Révision n. 5

Du 12/12/2019

Imprimé le 21/05/2020

Page n. 13/16

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

Solubilité dans l'eau légèrement soluble $> 5,4 - < 8,4$ mg/l

NON rapidement dégradable 5 % 28 d

Huile de paraffine (pétrole)

Inhéremment dégradable 31 % 28 d matériaux similaires

Talc

Solubilité dans l'eau insoluble $< 0,1$ mg/l

Rapidement dégradable

Carbonate de magnésium

Solubilité dans l'eau modérément soluble 110 mg/l

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

BCF 31

Talc

BCF 3162

12.4. Mobilité dans le sol

Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolye

Coefficient de répartition : sol/eau 2,32

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700).

Coefficient de répartition : sol/eau 2,65

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU

Pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas applicable

**IDEAL WORK****10IDEALMALTA05 Comp.A**

Révision n. 5

Du 12/12/2019

Imprimé le 21/05/2020

Page n. 14/16

14.4. Groupe d'emballage

Pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE : Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Aucune

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.



H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
 - Handling Chemical Safety
 - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
 - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
 - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
 - Site Internet IFA GESTIS
 - Site Internet Agence ECHA
 - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

— Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent



IDEAL WORK

10IDEALMALTA05 Comp.A

Révision n. 5

Du 12/12/2019

Imprimé le 21/05/2020

Page n. 16/16

vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.